Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

023 5210



REGLEMENT INTERIEU (D: 050-200067205-20230530-B024_2023 ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES CÔTE DES ISLES



Le pôle de proximité de la Côte des Isles, dans le cadre de ses compétences, gère et développe l'accueil et les activités péri et extrascolaires sur son territoire. L'association La Ligue de l'enseignement de Normandie a en charge l'organisation du service.

PUBLIC CONCERNE / HORAIRES D'OUVERTURE

- Tous les enfants scolarisés sur les écoles du territoire peuvent fréquenter les services périscolaires.
- Pour les centres de loisirs, les enfants sont accueillis à partir de leur 1^{ère} année de scolarisation, jusqu'à 14 ans, qu'ils soient habitants du territoire de la Côte des Isles ou extérieurs.

Les accueils périscolaires sont ouverts pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Accueils Périscolaires	Horaires du Matin	Horaires du Soir
Barneville-Carteret	7h35 - 8h35	16h30 - 18h30
Denneville	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30
Portbail	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30
Les Moitiers d'Allonne	7h20 - 8h20	16h30 - 18h30
Saint Maurice en Cotentin	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30

Les centres de loisirs sont ouverts pendant les périodes de vacances scolaires, excepté celles de fin d'année.

Centre de loisirs	Horaires du Matin	Horaires du Matin + Repas	Horaires Repas + Après-midi	Horaires de l'Après-midi
Barneville-Carteret	8h00 - 12h00	8h00 - 13h30	11h45 - 18h30	13h30 - 18h30
Portbail sur Mer	8h00 - 12h00	8h00 - 13h30	11h45 - 18h00	13h30 - 18h00

ENCADREMENT ET NORMES

Les accueils périscolaires et extrascolaires ont été ouverts avec avis de la PMI (protection maternelle et infantile), et agréés par le SDJES 50 (Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports).

C'est un gage de qualité du service et en contrepartie les normes d'encadrement sont strictes :

- Sur les accueils périscolaires : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- Sur les accueils extrascolaires : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés (BAFD, BAFA, CAP accompagnement éducatif petite enfance etc), stagiaires ou non diplômés, et placés sous l'autorité de la direction des sites.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent être réalisées soit directement sur les accueils de loisirs / sites périscolaires, soit par mail ou par sms.

Le dossier d'inscription doit être dûment rempli.

Pour tout dossier incomplet, ou non transmis, l'enfant ne pourra être pris en charge. C'est pourquoi il est conseillé de retourner ce dossier en prévision d'un besoin de dernière minute.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

ublié le

ID: 050-200067205-20230530-B024 2023-AR

Des activités peuvent être organisées à l'extérieur des structures (gymnase, salle des fêtes, médiathèque, parc d'attraction, théâtre...)

A leur arrivée, les enfants doivent être accompagnés par un adulte DANS les locaux des accueils péri et extrascolaires.

<u>A leur départ</u>, les responsables légaux ou personnes majeures désignées sur le dossier d'inscription, devront venir chercher l'enfant dans la salle prévue à cet effet.

Les goûters sont fournis et inclus dans les tarifs des accueils.

<u>Accueils périscolaires</u>: le soir, à l'issue du temps scolaire, les enfants inscrits seront placés sous la responsabilité des animateurs de l'accueil périscolaire.

Si un enfant n'est pas repris à l'école, la direction de l'établissement pourra l'amener à l'accueil périscolaire. L'accueil sera facturé aux parents.

Important

Les enfants peuvent réaliser leurs devoirs et apprendre leurs leçons, durant le temps de l'accueil périscolaire. Toutefois, le temps périscolaire n'étant pas un temps « d'aide aux leçons », la responsabilité des animateurs ne sera pas remise en cause si les devoirs ne sont pas faits et les leçons non sues.

REGLES DE VIE

Des règles de vie doivent être respectées : langage correct, respect des uns et des autres et du matériel etc.

En cas de non-respect, les responsables des accueils pourront en référer à la famille et une sanction pourra être appliquée, allant de la réparation de la faute commise, à des excuses et pouvant aller à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

En cas de maladie contagieuse pouvant affecter la collectivité, l'équipe pédagogique pourra ne pas admettre l'enfant.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'équipe d'animation est responsable des enfants sur les différents lieux d'activités pendant les heures d'ouverture de l'accueil périscolaire et extrascolaire, mais décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant ou après les horaires d'ouverture de la structure d'accueil.

Les soins de premiers secours peuvent être effectués par l'équipe d'animation en lien avec le dossier d'inscription rempli par les familles.

En cas d'urgence ou d'accident grave, l'équipe d'animation prendra toutes les mesures qui s'imposent en appelant les services d'urgence et en avisant ensuite les responsables légaux.

L'accueil périscolaire n'est pas responsable de la perte de bijoux, de jeux, de vêtements, d'objets de valeur.

L'adhésion annuelle à la Ligue de l'enseignement de Normandie est de 5 € par enfant. Grâce à cette adhésion, l'enfant est assuré lors de sa présence au sein des accueils.

PAIEMENT-TARIFS-ADHESION

La facture est envoyée aux responsables légaux le mois suivant.

Le règlement est à effectuer soit par :

- Espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public et à transmettre à la Trésorerie Principale de Cherbourg 22 rue François Lavieille - BP 719 - 50107 Cherbourg en Cotentin Cedex
- Paiement TIPI (suivre les indications sur la facture)

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

La carte d'adhésion est donc obligatoire pour tous, du 1er septembre au 31 ao OD 1050-2000067205-20230530-B024_2023-AR

o Assurer les enfants lors de leurs pratiques de loisirs : responsabilité civile, dommage corporels dans le cadre de pratiques associatives.

o Soutenir un mouvement d'éducation populaire et complémentaire de l'école publique, adhérer à nos valeurs.

CONTACTS

Structures	Personnes référentes	Téléphones et mails
Denneville	Sandrine Gallopin	06 81 87 96 74
Idea joon gan hara ang	Sundrine Guttopin	acmportbail@laliguenormandie.org
Portbail (périscolaire et centre de loisirs)	Laëtitia Dablin	02 33 10 02 80
		06 13 30 25 08
		acmportbail@laliguenormandie.org
Les Moitiers d'Allonne	Les Moitiers d'Allonne	
Saint Maurice en Cotentin	Maud Langrez	02.33.40.46.15
Barneville-Carteret (périscolaire et centre de loisirs)	Of an internal to enhance	acmbarneville@laliguenormandie.org

https://lecotentin.fr/ (documents téléchargeables)



